



Comporte une table alphabétique en fin d'année

REGISTRE

Contenant *Dix-huit* feuillets, cotés et paraphés par nous Président du Tribunal de première instance de l'arrondissement de Meaux, département de Seine-et-Marne, Chevalier de la Légion d'Honneur, destiné à constater les **NAISSANCES, MARIAGES et DÉCÈS** de la Commune de *Trilbardou* pendant le cours de l'année **1854**.

A Meaux, le *Dix* Décembre mil huit cent cinquante-trois.

P. M. le Préfet de l'Empire
L. Ours
Jr.

P. An mil huit cent cinquante quatre, le
seize Janvier, onze heures du Matin; par devant nous
Armand Deliquina, Maire de la Commune de
Trilbardou, ex Officier public de l'Etat civil; sont
Comparus publiquement dans la Maison Commune,
en vertu d'une permission de Mariage du Conseil
d'Administration de La Compagnie de Gendarmerie
de Seine-et-Marne; Auguste Jean François
Chamberland, âgé de trente-un ans en l'an,

N^o 1^{er}

Acte de Mariage
de
Auguste J. François
Chamberland,
et
Julie Virginie
Desoyer.

Mairie de Trilbardou

26
Coudraire à la résidence de Claye, Seine & Marne,
en ce moment détaché au poste provisoire de Chelles
sur la Vexy, Département de Sura; fille majeure de
Pierre Victor Chambrelaud, âgé de cinquante quatre ans
détaché, demeurant à Saint Didier, même Département
et de Geneviève Rose Perrechon, décédée à
Champagnole, chef lieu de Cantoy, Département de
Sura le deux Avril mil huit cent quarante quatre.
Le tout constaté ainsi qu'il résulte de son acte de
Naissance, et de l'acte de décès qui nous ont été
présentés, et qui resteront annexés au présent acte.
Le dit sieur Pierre Victor Chambrelaud, consentant
au présent Mariage, ainsi que cela résulte de son
acte passé en l'église de Saint Martin d'Adel Jean
Jacques Dupuy, et son Collègue, Notaires à
Aussersaint, Sura, Jussigne, en date de neuf Janvier
mil huit cent cinquante quatre, d'unanimité, et
légalisé, lequel sera aussi annexé au présent acte
de mariage. De Julie Virginie Desoyot,
âgée de trente ans en l'an, Couturière, née en
Buzançais à Erilbarson; fille majeure de Etienne
Goussain André Desoyot, décédé au dit Erilbarson
le deux Avril mil huit cent trente deux; le tout
constaté ainsi qu'il résulte de son acte de Naissance
et de l'acte de décès qui nous ont été présentés,
et qui resteront annexés au présent acte, et de
Geneviève Saintine Bouchaud, âgée de cinquante
huit ans, aussi Couturière demeurant au dit Erilbarson
laquelle ici présente en personne nous a déclaré
consentir au présent Mariage d'acte, par
lequel nous en requies de procéder à la célébration
de Mariage projeté entre eux, et dont les
publications ont été faites en la Mairie de Claye
les Dimanches dix huit et vingt cinq Décembre
dernier, d'après un extrait délivré par Monsieur
Larangeot maire de la Commune de Claye, en date
du vingt huit Décembre mil huit cent cinquante trois



27
lequel sera annexé au présent acte, et
en notre Mairie, les mêmes Dimanches, en le
tout fin à l'heure de midi. Aucune opposition
au dit Mariage ne nous ayant été signifiée, nous
procéderons à son Acquisition, l'après avoir donné lecture
de toutes les pièces et des sus mentionnées, et du
Chapitre six, relatif au Mariage (code civil) avons
demandé au futur époux en sa future épouse si elle
voulait se prendre pour Mari et pour femme; chacun
d'eux ayant répondu affirmativement et affirmativement,
avons déclaré au nom de l'un d'eux que le dit sieur
Jean François Chambrelaud, et la demoiselle Julie
Virginie Desoyot, étaient unis en Mariage.
D'après la loi du dix juillet, mil huit cent cinquante,
nous avons inscrite les deux futurs époux, ainsi que les
personnes présentes, antérieurement au présent Mariage, à
nous déclaré s'il avait été fait autre chose, au Contrat
de Mariage; de quelle nous ont attesté qu'il n'en a été fait
rien, en date du vingt quatre Décembre, mil huit cent
cinquante trois, par le Ministère de Maître Rodolphe
Notaire à la résidence d'Amel, Cantoy de Claye
D'après le Certificat délivré par ledit Notaire, lequel sera
annexé au présent acte. De quoi nous dressé acte
sur le Chapeau, en présence des sieurs Eugène Jérôme
Lottier, âgé de trente cinq ans, Charbonnier de
Luis Lédard Charbonnier de Paris, âgé de vingt sept
ans, M acon, tous deux amis de l'époux, de
Pierre Jules Leguin, âgé de cinquante ans, Boulangier,
Bourgeois de l'épouse, de Michel Adolphe Despot
poussain, âgé de quarante six ans Culteur de balbutay,
Cousin de l'épouse, et tous quatre tenus majeurs d'unanimité à
Erilbarson; lesquels ont ainsi que toutes les parties présentes,
signé avec nous le présent acte après lecture faite.

Leguin J. V. Desoyot Chambrelaud

Erilbarson
g Notaire
L'officier de l'état civil
Larangeot

N^o. 2.
Acte de
Mariage
de
Auguste Ferdinand
Vernuille,
et
Marie Anne
Véronique
Marland.

En mil huit cent cinquante quatre, Le
vingt deux février, neuf heures Du Matin; pro-
presant nous Adolphe Deliquad, Maire de la
Commune de Grilbaron, en officier public de Justice
civil; Vous Auguste publiquement dans la Maison
Commune, Auguste Ferdinand Vernuille, âgé de
soixante ans en demi, Propriétaire, né à Demouran
à Grilbaron; avec en premier Mariage De Louise
Julie Pluron, décédée au dit Grilbaron le vingt
six juin, mil huit cent cinquante trois, en son
majeur des Enfants Jean Thomas Vernuille, et
Charlotte Elisabeth Digard, tous deux décédés au dit
Grilbaron, le premier le neuf Mai mil huit cent vingt
huit, et la seconde le vingt trois janvier, mil huit cent
vingt, de tous Constats ainsi qu'il résulte de son acte de
Naissance et des trois actes de Décès, qui nous ont
été produits et qui sont tous annexés au présent acte
d'une part. Vers Marie Anne Véronique
Marland, âgée de quarante six ans en demi, Journalière
née à Neuchâtel, Arrondissement de Nyon
(Suisse en France), demeurant à Grilbaron, dans son
premier Mariage, De Jacques Auguste Bartholomé
décédée au dit Grilbaron, le vingt quatre Avril,
mil huit cent quarante, et fille majeure Des Demeurs
Pierre Bartholomé Marland, décédée au dit Neuchâtel
le vingt deux Novembre, mil huit cent quatre
et de Marie Vermeulain Julia Péron, décédée au dit
Grilbaron, le vingt quatre Mars, mil huit cent
quarante neuf, de tout Constats ainsi qu'il résulte
de son acte de Naissance, et des trois actes de Décès,
qui nous ont été produits, et qui sont tous annexés
au présent acte d'autre part. Les futurs époux
nous ont déclaré sous la foi du serment, qu'ils
ignoraient le lieu du Décès de leur aïeux; et qui nous a également
été attesté par les quatre témoins ci après nommés,
qui nous ont affirmé eux mêmes que jusqu'ils
connaissaient les époux, ils ignoraient le lieu



3^e
du Décès de leurs aïeux, et leur Demeurs à Demouran.
Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration
du Mariage projeté entre eux, et nous leur
publications ont été faites devant la principale
porte d'entrée de notre Maison Commune,
savoir la première le Dimanche Douze février
courant, et la seconde le Dimanche Dix neuf Du
même mois, le tout à l'heure De Midi.
Après avoir opposé au dit Mariage au nous ayant
été signifiés, l'opposition De son acquisition, après
avoir donné lecture De toutes les pièces et De tous
mentionnées, et Du Chapitre six du Code Civil, relatif
au Mariage, nous demandant au futur époux en
la qualité d'épouse s'ils voulaient se prendre
pour Mari et pour femme; chacun d'eux ayant
répondu séparément et affirmativement, avons
déclaré au nom De la loi, que le dit Auguste
Ferdinand Vernuille, et la Dame Marie Anne
Véronique Marland, étaient unis en Mariage.
D'après la loi Du dix juillet mil huit cent cinquante,
nous avons interpellé les deux futurs époux, à
nous déclarer s'il avait été fait entre eux un
Contrat de Mariage; lesquels nous ont attesté
qu'il en a été fait un, en Date Du seize février
présent mois, par le Ministère De Maître Bartholomé
Métaire à la résidence D'Amont, Canton De Chaux,
D'après le Certificat Notaire par celui Notaire,
lequel sera annexé au présent acte.
De qui nous avons dressé acte Sur le Champ,
en présence Des sieurs Jean Pierre Vernuille,
agé De soixante trois ans, Propriétaire, et
Pierre De L'époux, De filijs Notaire
Dépositaire, âgé De cinquante trois ans,
Mauricio, proche voisin du dit époux,
De Jean Pascal Orlin, âgé De quarante
trois ans, Cordonnier, De Charles Hippolyte
Dubois, âgé De trente cinq ans, Marchand d'épices,
tous deux proches voisins et amis De L'époux,

et tous quatre demeurant à Grilbardou, en
témoins majeurs; Lesquels ont ainsi que l'époux
signé avec nous le présent acte, après lecture faite.
La future épouse nous a déclaré au favori signet, & de
Requis en intérêt de l'enfant de la loi,
A. P. 1700 veille 27 novembre

F. J. Garnier 1700
C. H. Dubois 1700

N^o 3.

Acte De
Naissance
De
Estelle Eugénie
Baillou.

Par nous mil huit cent cinquante quatre, le huitième
Mars, huit heures du matin; par devant nous Adolphe
Deliquière, Maire et officier public de l'état civil de
La Commune de Grilbardou. est comparu le sieur
Christian Paul Henri Baillou, âgé de trente ans,
Charronnet, demeurant à Grilbardou; lequel nous a
déclaré qu'il a trois heures du soir, il lui est
né en son domicile une enfant de sexe féminin,
qu'il nous présente, et a baptisé il a déclaré vouloir
donner les prénoms de Estelle, Eugénie;
laquelle enfant il a eu de son légitime mariage
avec Marie Honorine Balthière, âgée de
vingt deux ans; Lesdites déclarations et présentations faites
en présence des sieurs Auguste Vidore Garnier,
âgé de vingt six ans, Charronnet, beau père du
déclarant, et Charles Hippolyte Dubois, âgé de
huit cinq ans, Marchand épicer, proche voisin
du dit déclarant, et trois deux témoins majeurs
demeurant à Grilbardou; et ont lesdits père et
mère, signé avec nous le présent acte de Naissance
après qu'il lui en a été donné lecture. /

mil huit cent cinquante quatre
Baillou A. J. Garnier
C. H. Dubois

N^o 4.

Par nous mil huit cent cinquante quatre, le trois Mars,
huit heures du matin; Par devant nous Adolphe Deliquière
Maire, et officier public de l'état civil de la Commune



Acte De Naissance
De
Julies Charles
Leduc.



De Grilbardou, est comparu le sieur Julies
Charles Leduc, âgé de vingt cinq ans, N. g. époux,
demeurant à Grilbardou; lequel nous a déclaré qu'il a
à dix heures du matin; il lui est né en son domicile
un enfant de sexe masculin, qu'il nous présente,
et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de
Julies, Charles; lequel enfant il a eu de son légitime
mariage avec Angélique Suzanne Métaisot, âgée
de vingt quatre ans; Lesdites déclarations et présentations
faites en présence des sieurs Pierre Métaisot, âgé de
cinquante trois ans, Compagnon marchand serrant, beau
père du déclarant, et François Alexandre Vaudescol,
âgé de trente quatre ans, Institutur, proche voisin
du dit déclarant, et trois deux témoins majeurs
demeurant à Grilbardou; et a le dit sieur Vaudescol
témoigné signé avec nous le présent acte; le père de l'enfant
déclarant, et le sieur Pierre Métaisot témoins, nous ont
déclaré au favori signet, Le tout après lecture faite.

Vaudescol A. J. Garnier

N^o 5.

Acte De
Noces
De
Marie Anne
Opporlone Gibaut,
veuve beniet.

Par nous mil huit cent cinquante quatre, le vingt
neuf Mars, onze heures du matin; par devant nous
Adolphe Deliquière, Maire et officier public de l'état
civil de la Commune de Grilbardou; est comparu
les sieurs Pierre François Créneau, âgé de soixante
quatre ans, Sabotier, et Charles Hippolyte Dubois,
âgé de huit cinq ans, Marchand épicer, tous deux
témoins majeurs demeurant à Grilbardou; le premier
quatrième, et le second voisin de la défunte et après
nommée; Lesquels nous ont déclaré que la
nommée Marie Anne Opporlone Gibaut, âgée
de quatre vingt trois ans, N. g. veuve, née à
Villeroy, Canton et arrondissement de Meaux,
demeurant à Grilbardou; fille des défunts
Jean Claude Gibaut, et de Marie Anne
Prémin, et veuve de Jean Pierre beniet,

Décès audit Collardou, le vingt huit Octobre
mil huit cent trente quatre; est aussi déclaré
au même lieu, en son domicile, hier à dix heures
et demi du soir; et après nous être assurés du
Décès, nous avons dressé le présent acte que les
Déclarants ont signé avec nous lesquels faits,

par D. Legrand
Dubois
Prenant

Pan mil huit cent cinquante quatre le premier
jour, nous heures Du Matin; par devant Nous A. Dolphe
Deliquieux, Maire de La Commune de Collardou, en
affaires publices de l'état civil; soussigné par nous
dans la Mairie Commune, Pierre Victor Plattreau
âgé de vingt cinq ans, Charrellet, né à Mouthayon
du ce même Département demeurant à Collardou,
fils naturel de défunt Pierre Victor Plattreau,
décédé à Vidy, le vingt neuf Avril mil huit cent
quarante, et de Marie Marguerite Lefranc âgée
de cinquante six ans, Domestique, demeurant audit Collardou
letou conjointement avec qu'il résulte de son acte de
Naissance, et de l'acte de Décès qui nous ont été
présentés, et qui resteront annexés au présent acte.
Ladite Marie Marguerite Lefranc, ici présente en
personne, nous a déclaré consentir au présent Mariage
d'une part. Et Eugénie Clira Courtier,
âgée de vingt trois ans, Domestique, née à Nelles
Pons-Martin, (Côte) demeurant à Collardou;
fille naturelle des défunts Pierre Christian Courtier, décédé
audit Collardou, le six Juin Mars, mil huit
cent cinquante, et de Joséphine Adelaïde Bernier,
décédée à l'Hôpital Général de Nantes, le vingt six
Octobre mil huit cent cinquante trois; de leur conjointement avec
qu'il résulte de son acte de Naissance, et des deux
actes de Décès qui nous ont été présentés, et qui
resteront annexés au présent acte d'autre part.
Les futurs époux nous ont déclaré sous la foi Du



1.
serment, qu'ils ignorent le lieu Du Décès de celui
de défunt Courtier des aînés de la future épouse; et
qui nous a également été attesté par les quatre témoins
ci après nommés, qui nous ont affirmé eux mêmes que
quoiqu'ils connaissent l'époux, ils ignorent le lieu Du Décès
de ses aînés, et leur défunt Courtier. Lesquels nous ont
requis de procéder à la célébration Du Mariage projeté
entre eux, et dont les publications ont été faites en
notre Mairie les Dimanches quatorze et vingt un Mai
derniers, à l'heure Du Matin. Aucune opposition
audit Mariage ne nous ayant été signifiée, faisons
Ordonner à leur requête, après avoir donné lecture
de toutes les pièces et des conclusions, et Du
Chapitre six de Code civil relatif au Mariage;
après demandé au futur époux et à la future épouse
s'ils voulaient se prendre pour Marié et pour femme;
chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement
avoir déclaré au nom De sa loi que le dit
Pierre Victor Plattreau, et la demoiselle Eugénie
Clira Courtier, étaient unis en Mariage.
D'après la loi de dix juillet mil huit cent
cinquante, nous avons interpellé les deux futurs époux
ainsi que la personne présente autorisant le présent
Mariage, à nous déclarer s'il avait été fait entre
eux un Contrat de Mariage; Lesquels nous ont
tous attesté qu'il n'en avait pas été fait.
De quoi avons dressé acte sous le Champ, en
présence des sieurs Gildard Victor Barne, âgé
de soixante deux ans, Maire, parain et
oncle maternel de l'époux; de Pierre Bourne
Foy, âgé de trente ans, Maçon beau père
de l'époux; de Charles Hippolyte Dubois,
âgé de trente cinq ans, Marchand Epicerie,
de François Alexandre Vandaeal, âgé de
trente quatre ans, Juristconsult, tous deux amis
de l'époux, et tous quatre témoins majeurs
demeurant à Collardou; Lesquels ont
aussi que l'époux, signé avec nous

N^o 7.

Acte De
Naissance
De
Eugène Etienne
Bourrier.

N^o 8.

Acte De
Naissance
De
Julien Alphonse
Métayer.

le présent acte; Le père, La mère & le père, et
le beau-frère Victor Bourrier, témoin ci dessus
nommé, nous ont déclaré ne savoir signer. Le tout
après lecture faite.
Placé au Village de Saint-André
de la paroisse de

Paul mil trois cent cinquante quatre, le
vingt deux jours du mois de Mars; par devant nous
Paul Victor Adam, adjoint au Maire, et officier
public de l'Etat civil de la Commune de Brillardon,
par Délégation; et Comparu le sieur Louis Eugène Bourrier,
âgé de vingt-trois ans, Berger, demeurant à Brillardon,
lequel nous a déclaré qu'il est à quatre heures du soir,
il lui en est né un enfant mâle, en son domicile,
qu'il nous présente, et auquel il a déclaré vouloir
donner les prénoms de Eugène, Etienne; lequel
enfant il a eu de son légitime Mariage, avec Marie
Genevieve Lucrèce Holland, âgée de vingt-trois ans,
Lesdites Déclaration et présentation faites en présence des
sieurs Jean Louis Gaston, âgé de trente-sept ans,
Charon, et Anne Calix Fleury, âgé de
cinquante-un ans, Cultivateurs, tous deux habitants
majeurs demeurant à Brillardon, et proches voisins.
Dont le Déclarant; Lesquels ont signé avec nous, le
présent acte de Naissance, sans s'en vouloir, par
de l'enfant, nous a déclaré ne savoir signer, de
tout après qu'il lui en a été donné lecture.

Paul Victor Adam, adjoint au Maire, et officier public de l'Etat civil de la Commune de Brillardon, par Délégation; et Comparu le sieur Louis Eugène Bourrier, âgé de vingt-trois ans,

Paul mil trois cent cinquante quatre, le dix
sept jours du mois de Mars; par devant nous
Paul Victor Adam, adjoint au Maire, et
officier public de l'Etat civil de la Commune de
Brillardon, par Délégation; et Comparu le sieur
Joseph Julien Métayer, âgé de vingt-deux ans,



N^o 9.

Acte De
Naissance
De
Julien Alphonse
Métayer.

Domestique, demeurant à Brillardon, lequel nous
a déclaré qu'il est à cinq heures du soir, il lui en
est né un enfant mâle, en son domicile, au
village de Saint-André, qu'il nous présente, et
auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de
Julien Alphonse; lequel enfant il a eu de son légitime
Mariage, avec Flore Augustine Bernet, âgée de
vingt-deux ans, Lesdites Déclaration et présentation
faites en présence des sœurs Pierre Métayer, âgée
de cinquante-trois ans, Champagnon, Marichal
Bertrand, mère du Déclarant, et Pierre
Magloire Duvivier, âgé de trente-quatre ans,
Céramier, proche voisins du Déclarant, et tous deux
habitants majeurs demeurant à Brillardon; Lesdits
sieurs Duvivier et Bernet, ont signé avec nous, le
présent acte de Naissance, sans s'en vouloir, par
de l'enfant, nous a déclaré ne savoir signer, de
tout après qu'il lui en a été donné lecture.

Paul Victor Adam, adjoint au Maire, et officier public de l'Etat civil de la Commune de Brillardon, par Délégation; et Comparu le sieur Louis Eugène Bourrier, âgé de vingt-trois ans,

Paul mil trois cent cinquante quatre, le
vingt deux jours du mois de Mars; par devant
nous Paul Victor Adam, adjoint au Maire,
et officier public de l'Etat civil de la Commune de
Brillardon, par Délégation; et Comparu le
sieur Joseph Julien Métayer, âgé de vingt-sept
ans, Domestique, et Pierre Marichal Bertrand,
âgé de cinquante-trois ans, Champagnon,
tous deux habitants majeurs demeurant à Brillardon,
le premier père, et le second aîné du Déclarant,
après grand; Lesquels nous ont déclaré que le
dit Julien Alphonse Métayer, âgé de
quatre jours, sans Profession, a été né demeurant
à Brillardon; fils de Joseph Julien Métayer,
témoin ci dessus nommé, et de Flore Augustine
Bernet, âgée de vingt-deux ans, demeurant ensemble
au dit Brillardon; et déclaré au domicile de son
père et mère, au jourd'hui à cinq heures du soir;

et apres nous être assembles de Dix-sept nous avons
dictés acte, les apres lecture faite, les Déclarans
nous ont affirmés ne savoir signer, Nous avons seul signé
le présent acte, N'après la Déclaration à nous faite,

Acte

N^o 10.
Acte De
Matriage
De
Louis Germain
Germain,
et
Louise Alexandrine
Métayer.

Par mil huit cent cinquante quatre, le dix neuf
juillet, surchausé de Matin; Les Dons nous N^o 10.
Delphinée, N^o 10. de la Commune de Villardouin, et officiers
publics de l'état civil; Nos Compagnons publiquement dans
la Maison Commune; Louis Germain, Germain,
âgé de vingt sept ans, Charrier, né à Surville, Canton
de Anarches, Département de Dordogne, S^o 10. et. G^o.
Demourant à Villardouin, fils majeur de défunt Pierre
Alexis Germain, N^o 10. de Saint Christophe, le vingt un
N^o 10. mil huit cent quarante cinq, et de Victoire Abelaire
Maillet, âgé de cinquante cinq ans, journalier, demourant
auprès Saint Christophe, S^o 10. de Marne; Et tem. constat
ainsi qu'il résulte de son acte de Naissance, et de l'acte
de Dix-sept qui nous ont été produits, et qui ont été
annexés au présent acte. N^o 10. de Villardouin
Maillet, ici présente en personne, nous a déclaré, consentir
au présent Matriage, N^o 10. de Villardouin
Alexandrine Métayer, âgée de vingt deux ans, N^o 10.
Mourmorin, née Demourant à Villardouin, fille
majeure de Pierre Métayer, âgé de cinquante trois ans
Compagnon Marchand Germain, et de Catherine Germain
Mourmorin, âgée de cinquante trois ans,
Demourant ensemble à Villardouin, constaté ainsi
qu'il résulte de son acte de Naissance qu'elle nous
a produit, et qui ont été annexés au présent acte;
Léon S^o 10. de Villardouin, et la dame Catherine
Germain Mourmorin, ici présents en personne,
nous ont déclaré consentir au présent Matriage, N^o 10.
Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration
du Matriage projeté entre eux, et dans les Publications
ou les fêtes en notre N^o 10., Les Dimanches



Et signé avec nous le
présent acte;
B^o 10. de
Gauthier
M^o 10. de Villardouin

N^o 11.
Acte de Dix-sept
de Marie Germaine
Briant.

vingt cinq sur Germain, et dans quelle présence
de l'homme de N^o 10. Aucune opposition, nous N^o 10.
nous ayant été signifiés, faisons Dons à leur requête; apres avoir
eu en lecture de toutes les pièces et desse mandement, en la
Chapelle de la Commune de Villardouin, nous avons
au futur époux, et à la future épouse d'ill. N^o 10.
prendre pour N^o 10. en pour futur; chacun d'eux ayant épousé
d'exprès et affirmativement, nous N^o 10. au nom de la
Loi, que le sieur Louis Germain, Germain, et la
Demajelle Louise Abelaire, N^o 10. étaient unis en Matriage;
D'après la loi de Dix-sept mil huit cent cinquante, nous avons
notifiés les deux futurs époux, ainsi que les personnes présentes
autorisons le présent Matriage, et nous N^o 10. s'il avoit été
fait entre eux, sur l'acte de N^o 10. Matriage, desquels nous ont
été attestés, qu'il n'en avoit pas été fait. Et qui
ont signé acte sur le champ, en présence des sieurs
Louis Germain, âgé de vingt deux ans, Charrier
Demourant à Villardouin, Jean Pierre de L'époux, de
Jules Charles L'époux, âgé de vingt cinq ans, Charrier
Demourant à Villardouin, N^o 10. de L'époux, de
Joseph Julien Métayer, âgé de vingt trois ans, D^o 10.
Demourant à Villardouin, N^o 10. de L'époux, de
Alphonse Gauthier, âgé de cinquante cinq ans, Mourmorin,
oucle maternel de L'époux, demourant à Ferréol,
Canton de Argny, et tous quatre témoins majeurs; et en
leur sein Gauthier témoin, ainsi que la mère de l'époux, et
la mère de l'épouse; l'époux, l'épouse, les pères, et les trois
premiers témoins ci dessus nommés nous ont déclaré en
N^o 10. de leur apud l'acte fait.

M^o 10. de Villardouin Gauthier

Par mil huit cent cinquante quatre, le vingt
neuf juillet, dix heures du soir; pas devant nous N^o 10.
Delphinée, N^o 10. de l'état civil de
La Commune de Villardouin; dans Compagnie des sieurs
Jean Pierre Mourmorin, âgé de soixante neuf ans,

jacobine, et Pierre Grison Biarne, âgé de quarante
 ans, Blanchissier, tous deux témoins majeurs demeurant
 à Cailbardeu; le premier époux, et le second proche voisin
 de la défunte ci après nommée; lesquels nous ont
 déclaré que la nommée Marie Genevieve Biarne,
 âgée de quarante six ans et demi, ancienne Epicière, née
 et demeurant à Cailbardeu; fille de défunt Antoine
 Onierin Biarne, et de Marie Genevieve Charles,
 âgée de soixante six ans, manouvrière demeurant à Cailbardeu,
 et épouse de Jean Pierre Beauvain, témoin ci dessus
 nommé; en l'absence au lieu Cailbardeu, en son domicile
 aujourd'hui à une heure du soir; et après nous être
 assuré de l'écrit, nous avons dressé le présent acte,
 que les déclarants ont signé avec nous, après lecture
 faite.

Beauvain Biarne
 J. Beauvain J. Biarne

N^o 12.

Acte de Décès
 Marie Victoire
 Doly
 Veuve Piquet.

En mil trois cent cinquante quatre le Dix Août,
 une heure du matin; par devant nous Adolphe Deliquères,
 Maire et officier public de l'Etat civil de la Commune de
 Cailbardeu; Jean Compagnat les sieurs Jean Baptiste
 Dorevain, âgé de trente huit ans, Marchand Ambret, et
 Pierre Etienne Dubois, âgé de soixante neuf ans, Manouvriers
 tous deux témoins majeurs demeurant à Cailbardeu; le
 premier Curé, et le second proche voisin de la défunte
 ci après nommée; lesquels nous ont déclaré que la
 nommée Marie Victoire Doly, âgée de soixante
 cinq ans en l'année présente, née et demeurant
 de l'ancien lieu de Marie, demeurant à Cailbardeu; fille
 de défunt Jean Pierre Doly, et de Marie Madeleine
 Le Gère, et veuve de Simon Pierre Piquet; en
 l'absence au lieu Cailbardeu, en son domicile, hier à dix
 heures du soir; et après nous être assuré de l'écrit, nous
 avons dressé le présent acte, que le sieur Dorevain a signé
 avec nous; le sieur Dubois Etienne Etienne, témoin ci dessus
 nommé nous a déclaré se savoir signé, de tout après lecture faite.

Dorevain Piquet
 J. Dorevain J. Piquet

N^o 13.



Acte de Décès
 de Eugénie
 Morland.

En mil trois cent cinquante quatre, le
 quinze Août, une heure du soir; par devant nous
 Adolphe Deliquères, Maire et officier public
 de l'Etat civil de la Commune de Cailbardeu; Jean
 Compagnat les sieurs Denis Alexandre Carlier,
 âgé de trente quatre ans, Manouvrier, et François
 Mossé Pierre, âgé de trente un ans, Manouvriers,
 tous deux témoins majeurs demeurant à Cailbardeu;
 le premier père, et le second proche voisin de la défunte
 ci après nommée; lesquels nous ont déclaré que la
 nommée Eugénie Morland, âgée de cinq ans,
 sans Profession, née à Châteaumein, Arrondissement de
 Mayenne demeurant à Cailbardeu; fille de Denis
 Alexandre Carlier Manouvrier ci dessus nommé,
 et de Victoire Hubert âgée de vingt trois ans;
 en l'absence au lieu Cailbardeu aujourd'hui à cinq
 heures du matin, au domicile de son père, témoin ci
 dessus nommé; et après nous être assuré de l'écrit,
 nous avons dressé le présent acte, que les déclarants
 ont signé avec nous après lecture faite.

Carlier P. P. frère

J. Deliquères

N^o 14.

Acte de Décès
 de Julie
 Argentine
 Bourdant.

En mil trois cent cinquante quatre, le Dix Août,
 une heure du soir; par devant nous Adolphe
 Deliquères, Maire et officier public de l'Etat civil de la
 Commune de Cailbardeu; Jean Compagnat les sieurs Jean
 Baptiste Bourdant, âgé de vingt trois ans, Manouvrier,
 et Jean Nicolas Bourdant, âgé de trente trois ans,
 Manouvriers, tous deux témoins majeurs demeurant à
 Cailbardeu; le premier père, et le second oncle paternel
 de la défunte ci après nommée; lesquels nous ont
 déclaré que la nommée Julie Argentine Bourdant,
 âgée de trois ans, sans Profession, née et demeurant
 à Cailbardeu; fille de Jean Baptiste Bourdant,
 premier témoin ci dessus nommé, et de Marquerite
 Julie Aubry, âgée de vingt cinq ans; en l'absence

audin Brillardon, au domicile de ses père et mère, aujourd'hui
à dix heures du matin; et après nous être assemblés au domicile
nous avons d'abord le présent acte, qui le père de la future
à signer avec nous; Ledit Sieur Jean Nicolas Baudouin,
tenant ce dit nom, nous a déclaré qu'avant d'épouser
de bon après lecture faite. Jean Baptiste Baudouin

J. Baudouin

N^o 15.

Acte de
Dées
de
Jacques Ferdinand
Chapron.

Par un huit cent cinquante quatre, le vingt deux
huit heures du matin; par devant nous Adolphe Deliquines,
Notaire en officier public de l'Etat civil de la Commune de
Brillardon; dont Comparses les sieurs Jean Pierre Apair,
agé de cinquante ans, Nommé, et Jacques François
Brevet, âgé de quarante un ans, Cantonniers sur le
Canal de la Saône, tous deux Népoux enjointes demeurant
à Brillardon, le premier tenant lieu père, et le second
Cousin germain, du futur et après nomme; lesquels
nous ont déclaré que le nommé Jacques Ferdinand
Chapron, âgé de trente deux ans en deux, Nommé,
né le 24 Mars 1801, Canton de Dulain, Arrondissement
de Argentan, (Cen) demeurant à Brillardon,
fils de ledit Sieur Chapron, Propriétaire, et de sa femme
Julie Duvier, demeurant ensemble au dit Arrondissement,
et épouse de la sieur Marie Eliza Raim,
agé de vingt deux ans et demi, en décès audin
Brillardon, en son domicile, aujourd'hui à deux
heures du matin; et après nous être assemblés au dit lieu,
nous avons d'abord le présent acte, qui ledit déclarant
au bout après nous, après lecture faite.

J. Raim J. Brevet J. Deliquines

N^o 16.

Par un huit cent cinquante quatre, le dix deux
Septembre, huit heures du matin; par devant nous Adolphe
Deliquines, Notaire en officier public de l'Etat civil de la
Commune de Brillardon; et en Comparses le sieur Jean Baptiste

Acte de
Noces



de
Emilie Anne
Dobardier.

Dobardier, âgé de trente huit ans, Marchand de Brillardon,
a déclaré qu'il a épousé à quatre heures
du soir, il lui est né en son domicile une enfant du
nom de Fimim, qu'il nous présente et auquel il a déclaré
vouloir donner le prénom de Lucille, Laure; laquelle
enfant il a en de son légitime mariage avec Victoire
Léonille Diquet, âgée de trente deux ans; Ledite
Déclarant, en présence citée en présence des sieurs
Pierre Jules Diquet, âgé de cinquante un ans,
Marchand de Brillardon, et Jeanne Alexandre Vandocel,
agé de trente quatre ans, Agriculteur, tous deux témoins
majeurs demeurant à Brillardon, et proches voisins
du dit déclarant; et en lesdits père et témoins, signé
avec nous le présent acte de Noces, après qu'il
nous en a été donné lecture.
J. Diquet J. Vandocel
J. Deliquines

N^o 17.

Acte de
Mariage
Alexandre
Bettent,
et
Isabelle Fémis
Debaupuis.

Par un huit cent cinquante quatre, le vingt six
Octobre, onze heures du matin; par devant nous Adolphe
Deliquines maire de la Commune de Brillardon, et officier
public de l'Etat civil; dont Comparses publiquement dans
la Maison Commune, Alexandre Bettent, âgé
de vingt six ans, Sieur de Long, né à Vignely de ce
même Département, demeurant à Brillardon; fils majeur
de Jean François Georges Bettent, âgé de cinquante
deux ans, aussi Sieur de Long, en de la commune de la même
Chapreuil, âgé de cinquante deux ans, demeurant
ensemble audin Brillardon; lesquels ici présents en
personne nous ont déclaré consenti au présent mariage
d'une part. Et Isabelle Fémis Debaupuis,
née de dix neuf ans dix mois, journalière née et
demeurant à Brillardon; fille aînée de Victor
Debaupuis, âgé de quarante six ans, Nommé,
et de Marie François Elizabeth Plot, âgée de
quarante neuf ans, demeurant ensemble audin Brillardon;
et tous constatés ainsi qu'il résulte des actes de
Noces de l'époux, et de l'épouse qui nous ont

été produits, et qui resteront annexés au présent acte.
 Le sieur Sieur Debeaupuis et la Dame Marie
 Françoise Elisabeth Blet, aussi ici présents en
 personne, nous ont déclaré, conjointement au présent
 Mariage d'autre part. Au Demandeur Lecteur de
 l'acte de Noces de Lépoux, il a été à l'instant reconnu
 par toutes les parties, et les quatre témoins ci après nommés,
 que sur leurs actes, le père de Lépoux Perrain porta les
 prénoms de Jean François Gogot, Bellenent, au lieu de
 Georges Bellenent, porte audit acte, et que c'est par
 oubli, que les prénoms de Jean François lui ont été
 ouïs, lesquels nous ont requis de procéder à sa Celebration
 du Mariage projeté entre eux, et pour les Publications
 ont été faites en notre Noire, les Dimanches quinze
 et vingt deux Octobre présent mois, à l'heure de midi.
 Aucune opposition audit Mariage ne nous ayant été
 signifiée, nous faisons droit à leur requisiion, après
 avoir donné lecture de toutes les pièces et Depos
 mentionnées, et au Chapitre Six, du Code Civil relatif
 au Mariage, et avons ordonné au futur Epoux en à
 la future Epouse s'ils voulaient être prêtre pour
 M. et en pour femme, chacun d'eux ayant réprouvé
 séparément et conjointement, avoir déclaré au
 nom de la loi, que le Sieur Alexandre Bellenent,
 et la demoiselle Gabrielle Léonide Debeaupuis,
 étant unis en Mariage, par le Sieur de la Roche
 de Ville, mil huit cent cinquante, nous avons
 interpellé les deux futurs Epoux, ainsi que les
 personnes présentes autorisant le présent Mariage,
 à nous déclarer s'il avoit été fait entre eux,
 un Contrat de Mariage; lesquels nous ont
 tous attesté qu'il n'en avoit pas été fait.
 De quoi nous avons dressé acte sur le Champ, en
 présence des Sieurs Gustave Léon Dicaud,
 âgé de soixante ans, ours, Propriétaire demeurant
 à Vignery, Perrain de Lépoux, de Joseph
 Joseph âgé de vingt huit ans, Coiffeur demeurant
 à Neuvy, faubourg Saint Nicolas, Numéro
 vingt neuf, beau frère de Lépoux; de

No. 18.
 Acte de
 Mariage
 de
 Stanislas Alexandre
 Dubois
 et
 Clémentine
 Marckon.

122

Louis Pierre Fortune Deroivilly, âgé de trente
 neuf ans, Boulanger Aubergiste demeurant à
 Chesny, Canton de Lagny, Perrain de Lépoux,
 de Jean Claude Bellenent, âgé de quarante huit ans,
 Pilot de Coton, demeurant à Neuvy, Rue de Dix
 Vieux Moulins Numéro treize, oncle maternel de Lépoux,
 et tous quatre témoins majeurs, desquels ont été
 que Lépoux, son père, en l'acte époux, signé avec
 nous le présent acte; la mère de Lépoux, en le père
 et la mère de Lépoux, nous ont déclaré ne jamais signer,
 de tout après lecture fait de.

Jeanne Debeaupuis Alexandre Bellenent
 Bellenent Bellenent
 Perrain Jone

Par nous mil huit cent cinquante quatre, Le quatre
 Novembre, ours Bureau du Notary; par devant nous
 Stanislas Delagrèze, Maire de la Commune de Villersart,
 et officier public de l'état civil; Nous Compensé publiquement
 dans la Mairie Commune; Stanislas Alexandre Dubois,
 âgé de vingt cinq ans, Nourmance, ne et demeurant à
 Villersart; fils majeur de Charles Nicolas Dubois,
 âgé de soixante sept ans, aussi Nourmance, et de
 Julie Aubierge Marckon, âgé de soixante ans,
 demeurant ensemble audit Villersart, lesquels ici présents
 nous ont déclaré conjointement au présent Mariage
 d'une part. Et Clémentine Marckon, âgée de
 dix huit ans et demi, Journalière, née à Vignery, de
 et veuve Depaquin, demeurant à Villersart, fille
 légitime de François Marckon, et de Marie Cecile
 cinquante ans, veuve, et de Marie Cecile
 Clémentine Marckon, âgée de cinquante ans, et
 demeurant ensemble audit Villersart; de tous constaté
 ainsi qu'il résulte des actes de Noces de Lépoux
 et de Lépoux; qui nous ont été produits, et qui resteront

amovés au présent acte. Ledit Sieur François Marin
Marchon, et la dame Marie Clotilde Adrienne
Marchon, ainsi icell présents en personne, nous ont
Déclaré Constitué au présent Mariage D'autre part.
Lesquels nous ont requis de procéder à la Celebration
du Mariage projeté entre eux, et pour leur
Publication ont été faites en notre Mairie, les
Dimanches quinze en vingt, deux Octobre dernier,
à l'heure de Midi. Aucune opposition au
Mariage ne nous ayant été Signifiée, nous
avons à leur requête, et après avoir donné
lecture de toutes les pièces et depuis mentionnées,
en Du Chapitre Six Du Code Civil relatif au
Mariage; et nous demandé au futur époux en
à la future épouse s'ils voulaient et prendre
pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant
Répondu séparément et affirmativement, nous
Déclaré au nom de la Loi que le Sieur Mariolas
Alexandre Dubois, et la Demeille Clementine
Marchon, s'étaient unis en Mariage.
D'après la loi de dix Juillet mil huit cent
Cinquante, nous avons interpellé les deux futurs
époux, ainsi que les personnes présentes, qui assistent
le présent Mariage, à nous Déclarer s'il y avait
eu fait entre eux, un Contrat de Mariage;
Lesquels nous ont tous allégué qu'il n'en avait
pas été fait. De quoi nous avons dressé acte
sous le champ, en présence Des Sieurs Mari
Sébastien Caron; âgé de trente quatre ans,
Bourgeois demeurant à Cuisy Canton de Dammarie,
demeurant en Mairie; De Auguste Ambroise Caron,
âgé de trente trois ans, Charretier demeurant
à Crillardeux, tous deux beaux frères de l'époux;
De Victor Lepore âgé de trente six ans, Cantonnier
demeurant à Crillardeux, Canton de Lisv sur Ouse,
frère et marié, beau frère de l'épouse; De
François Rose Frené, âgé de trente six ans, Manouvrier,
demeurant à Crillardeux, ami de l'épouse; et tous

N^o 19.

Acte de
Mariage
Clotilde Lucile
Auby.

11.
quatre témoins majeurs; Lesquels ont signé
avec l'épouse et le mari au présent acte.
L'époux, Le père et la mère de l'époux, Le père et la
mère de l'épouse, nous ont Déclaré en leurs noms,
et tous après lecture faite. C. Marchon
à sa charge au l'Acte. *plus qu'on ne s'explique*
François Rose Frené

P. au mil huit cent cinquante quatre, le
dix six Décembre, deux heures du matin; par devant
nous Adolphe Delignieux, Maire et officier public de
l'Etat civil de la Commune de Crillardeux, en
Compagnie de Sieur Jean Baptiste Dubois Auby,
âgé de trente six ans, Bourgeois demeurant à Crillardeux;
et de nous à l'Acte; lesquels à dix heures du soir,
il lui est né un fils Demeille, une enfant ou deux
filles, qu'il nous présente, et auquel il a
Déclaré donner les prénoms de Clotilde
Emilie; laquelle enfant il a eu de son
légitime Mariage, avec Julie Lucile
de Bonhomme, âgée de vingt six ans et demi,
détachée de l'épouse, et présentée à l'Acte en présence
des sieurs Jean Pierre Bonhomme, âgé de vingt
trois ans Charretier, beau frère de l'épouse, et
Louis Hippolyte Bonhomme, âgé de cinquante trois
ans, Charretier, proches voisins dudit l'épouse,
tous deux témoins majeurs demeurant à Crillardeux;
et des ledits père et mère, signe avec nous
le présent acte de Mariage, après qu'il leur en a
été donné lecture.

L. H. Bonhomme à l'Acte
et Victor Bonhomme

N^o 20.

P. au mil huit cent cinquante quatre, le
dix six Décembre, deux heures du matin; par devant
nous Adolphe Delignieux, Maire et officier public

Acte de
Dées
de
Jean
Lectre.

Le Maire Civil de la Commune de Trilbardou, Jean
Compan, les sieurs Jean Baptiste Lectre, age de
Cinquante deux ans, Citoyen, et Felix Joubert
Doyen, age de Cinquante trois ans, Conseillers
deux de nos lieues, demeurant a Trilbardou,
Le premier fils, et le second proche voisin du défunt
ci après nommé; lesquels nous ont déclaré que
le nommé Jean Lectre, age de quatre vingt quatre
ans dix mois, ancien Citoyen, né a Cannes,
Département de L'Oré, demeurant a Trilbardou;
fils des défunts Jean Lectre, et de Marie Catherine
Duffers, des sieurs de Marie Elisabeth Lectre
et de Marie Anne Trilbardou; pieux a quatre
heures et demi du soir, au domicile de son fils, et
à son ci dessus nommé; et après nous être
assemblés au Dées, nous avons dressé le présent
acte, que les déclarans ont signé avec nous,
après lecture faite.

F. J. Desjardins

Lectre

J. J. Desjardins

N° 21.

Acte de
Naissance
de Emma
Gillet

Le huit cent Cinquante quatre,
le huitième Décembre, quatre heures du soir;
par devant Nous Antoine Desjardins, Maire
et officier public de la Maire Civil de la Commune
de Trilbardou, est comparu le sieur Jean Pascal
Lectre, age de quarante quatre ans, Conseiller,
demeurant a Trilbardou; lequel nous a déclaré
que le huitième à neuf heures du matin, il
lui est né en son domicile une enfant de
Sexe Féminin, qu'il nous présente la
laquelle il a déclaré vouloir donner
premier de Louise Emma; laquelle
selon il a eu de son légitime Mariage, avec
solide Alexandrine Parafieu, age de quarante
ans. Lesdites Déclaration et présentation, faites en
présence des sieurs Louis Etienne Maillet, age
de quarante trois ans, Berger, et Pierre Mathieu

Garant, age de trente quatre ans, Nourissier, lequel
d'une légitime mariage demeurant a Trilbardou, et proche
voisin du déclarant; lesquels ont signé avec le père
de l'enfant avant avec nous le présent acte. Neuf heures,
après lecture faite.

Jean Pascal Lectre
F. J. Desjardins M. Garant

M. Desjardins

Trilbardou

Ces Actes ont été lus devant le Maire, et
par devant Nous Maire de la Commune de
Trilbardou; Signés, Ce huitième cent
Cinquante quatre.

M. Desjardins

132

Cable Alphabétique Des Actes
contenus au Présent Registre.
Naisances.

N ^o en Regist.	Noms et Prénoms	Date Des Actes
1. 19.	Aubry Christine Emilie	16. 3 ^{me}
2. 3.	Bailleul Estelle Eugénie	31 Mars.
3. 7.	Bouvier Eugène Etienne	9 Juin
4. 16.	Darvidin Emilie Laure	17 7 ^{me}
5. 14.	Lévee Jules Charles	3 Mai
6. 8.	Métayer Julien Alphons	17 Juin
7. 21.	Villet Louise Emma	131 8 ^{me}

Mariages.

1. 17.	Bettenent Alexandre, et Delcaupuis Isabelle Léonide	26 8 ^{me}
2. 1.	Chamberland Auguste J. F. ¹⁸²⁰	
	Métayer Julie Virginie	16 Janvier
3. 18.	Dubois Stanislas Alexandre, Marchon Clementine	11 8 ^{me}

N ^o en Regist.	Noms et Prénoms	Date Des Actes.
4. 10.	Remain Louis (Remain), et Métayer Louise Alexandrine	19 Juillet
5. 6.	Platteaut Pierre Viclot, et Crestier Eugénie Elina	1 ^{er} Juin.
6. 2.	Vermeille Auguste Ferdinand, et Maréchal Marie Anne Vénérique	22 février.

Décès.

1. 11.	Bigame Marie Genevieve	29 Juillet
2. 11.	Chapron Jacques Ferdinand	20 Août
3. 5.	Gibaut Marie Anne Opportune	29 Mai
4. 14.	Reoustant Julie Argentine	1 ^{er} Août.
5. 20.	Leclère Jean	21 2 ^{me}
6. 13.	Harland Eugénie	11 Août.
7. 9.	Métayer Julien Alphons	22 Juin.
8. 12.	Poly Marie Victoire.	10 Août

Récapitulation.

Naisances	76
Mariages	8
Décès	8
Total	21 Actes.